AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1. Identification de l'autorité délégante

Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon – Place de la Liberté - 43210 BAS EN BASSET.
Tél.: 04.71.61.85.21 / fax : 04.71.61.85.22. / mail : accueil@rochebaron-chalencon.fr.
Site internet : www.rocheabron-chalencon.fr

2. Procédure de passation

Procédure de Délégation de Service Public en application des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Type de contrat : Délégation de Service Public par affermage ou par régie intéressée.
Le Conseil de Communauté se réserve le droit de retenir le type de délégation le plus approprié à défendre les intérêts de la collectivité et de la population.

3. Objet de la Délégation de Service Public

Promotion, commercialisation, gestion et exploitation du Village de Vacances classé en catégorie « grand confort » avec la mention « hébergements dispersés » à Boisset et St Pal en Chalencon (43).
Le délégataire devra notamment assurer la gestion logistique du site.
Il devra également en développer la fréquentation, en assurer la promotion et la commercialisation.
La rémunération du délégataire sera assurée grâce aux contributions des usagers.
La rémunération de la collectivité sera constituée :

- en cas d'affermage par une redevance annuelle du fermier,
- en cas de régie intéressée par un forfait versé par le délégataire et un intéressement au résultat.

4. Durée de la délégation

La Délégation de Service Public est prévue :

- en cas d'affermage : pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2011 et correspondant aux saisons touristiques 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015
- en cas de régie intéressée : pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2011 et correspondant aux saisons touristiques 2011, 2012 et 2013.

5. Caractéristiques principales des installations

La Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon est propriétaire du Village de Vacances classé en catégorie « grand confort » avec la mention « hébergements dispersés ».
Il est composé de :

- 10 gîtes en bois de qualité, meublés et équipés, et un bâtiment d'accueil et de convivialité situés sur le parc résidentiel de « L'Orée du Pichier » à Boisset (43500).
- 7 gîtes en bois de qualité, meublés et équipés, et un bâtiment d'accueil et de convivialité situés sur le parc résidentiel « Bel Horizon » à St Pal en Chalencon (43500).

Les bâtiments communs sont classés ERP catégorie 5.
Chaque site, Boisset et St Pal en Chalencon, dispose de voiries non revêtues, parkings, clôtures et espaces verts.
Des équipements supplémentaires sont également présents sur chaque site : lave linge, sèche-linge, grand barbecue extérieur.

6. Composition et caractéristiques du dossier de candidature

Les candidatures seront rédigées en langue française.
L'unité monétaire utilisée est l'Euro.

Documents à fournir obligatoirement et intégralité par l'entreprise candidate (article L.1411-1 du CGCT) :
- lettre de candidature ou DC4 (en cas de groupement, tous les membres doivent remplir et signer la lettre de candidature),
- déclaration du candidat de type DC5 ou équivalent

- état annuel des certificats reçus DC7 ou attestation certifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales ou sociales (Décret 97-638)
- attestation sur l'honneur que la société n'est pas en liquidation judiciaire. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés
- attestation sur l'honneur que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées au Code du Travail
- attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement
- description détaillée de la société : moyens financiers, humains et matériels, …
- chiffres d'affaires, bilans et comptes de résultat des 3 dernières années.
- éléments relatifs à l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité entre les usagers : gestion proposée du service public au regard des principes du service public
- références pour des Délégations de Services Publics de même nature avec indication des délégants et des installations données en délégation.

7. Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidats sera effectuée suivant les dispositions de l'article L.1411-1 du C.G.C.T. ces critères sont les suivants :
- garanties professionnelles, administratives et financières,
- aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public,
- expériences et compétences sur ce type d'activités de DSP.

8. Conditions de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature seront adressés, par pli recommandé ou déposés contre récépissé, à Monsieur le Président de Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon, sous enveloppe cachetée portant la mention « candidature pour gestion par délégation de service public du Village de Vacances » à l'adresse suivante :
Place de la Liberté - 43210 Bas en Basset
L'envoi des candidatures par voie électronique ou par fax n'est pas autorisé.

9. Date limite de réception des candidatures

Les candidatures devront parvenir à la collectivité avant le vendredi 1er octobre 2010 - 16h00.

10. Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires seront adressés aux candidats qui en feront la demande écrite auprès du secrétariat. tél.: 04.71.61.85.21 / fax : 04.71.61.85.22. / mail : accueil@rochebaron-chalencon.fr.
CCRC – Place de la Liberté – 43210 BAS EN BASSET

11. Date d'envoi de la publication

Jeudi 19 août 2010

12. Voie de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Clermont Ferrand- 6 Cours Sablon 63033 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 14 61 00 / Fax : 04 73 14 61 22